

Le DIRECTEUR DE JEU a pour attribution :

- De faire respecter l'interdiction de fumer et de boire des boissons alcoolisées dans la salle.
- De vérifier le bon état et la propreté du matériel.
- De mettre à disposition des arbitres : feuille de marque vierge et stylo, râteau ou rallonge, gabarits des différents traçages, crayon blanc, piges, chiffon, loupe, carton rigide blanc.
- De vérifier la régularité des licences des joueurs.
- De vérifier la tenue des joueurs.
- D'organiser les tours de jeu des joueurs, arbitres et marqueurs.
- De veiller à l'affichage des horaires et des résultats provisoires.
- De veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
- De veiller aux signatures des joueurs sur la feuille récapitulative des résultats et/ou les feuilles de marque (feuilles gardées par le club organisateur pendant toute la saison en cours).
- De saisir les matchs sur les sites dédiés et établir le classement final.
- D'adresser au responsable sportif de l'épreuve un rapport circonstancié sur tout incident qui pourrait entraîner une sanction disciplinaire à l'encontre d'un joueur ou d'une équipe.
- De modifier les tours de jeu si :
 - 2 joueurs du même club, ils doivent se rencontrer au premier tour ;
 - Dans des poules supérieures à 4 joueurs, 3 joueurs d'un même club se rencontrent lors des 3 premiers tours de jeu ;
 - Une finale est possible, modifier les deux derniers tours de jeu.